



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors  
SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°14

---

Réunion du Mardi 29 Octobre 2019

---

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour toutes les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

\*\*\*\*\*

**DEROGATIONS – SAISON 2019/2020**

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.***

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.***

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

**551988 – CERGY PONTOISE F.C.**

U18 R3/B - matches à 12H00 sur le stade Salif Keita toute la saison.

**SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.****Tirage au sort du Tour de cadrage**

Dans la mesure où il reste 34 clubs encore en lice dans cette coupe, 2 rencontres de cadrage sont nécessaires pour obtenir le nombre de clubs participant au 1/16èmes de finale.  
Les autres clubs sont exempts de ce tour de cadrage.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 à 14h30**.

Les matches sont à consulter sur le site internet de la Ligue.

Pour ces rencontres il sera désigné **trois arbitres**, à la charge du club recevant.

**IMPORTANT**

Nous vous informons qu'à compter de la saison 2019/2020, **il n'y aura plus de prolongations** dans la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé, immédiatement, à une séance de tirs au but pour départager les équipes.

**SENIORS - CHAMPIONNAT****21470347 : AUBERVILLIERS FCM 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 14/12/2019 (N3)**

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 23 octobre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) matches fermes dont un (1) par révocation du sursis à l'équipe 1 Seniors d'AUBERVILLIERS FCM à compter du 25/11/2019.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé à 30 kms au moins du siège social du club.**

**Autres rencontres concernées :**

21470369 : AUBERVILLIERS FC M / LES ULIS CO le 25/01/2020

21470384 : AUBERVILLIERS FCM / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 15/02/2020

**21447171 : MONTFERMEIL FC / CLAYE SOUILLY S. du 10/11/2019 (R2/C)**

Demande de jouer le 09 Novembre 2019 à 18h00 de MONTFERMEIL FC via FOOTCLUBS, en raison d'un match de CNU17 sur les installations le 10/11/2019 à 15h00.

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Pratiques Jeunes et Préformation du 25/10/2019.

Dit que le changement horaire n'a plus lieu d'être compte tenu de la décision de la Commission Fédérale des Pratiques Jeunes et Préformation du 25/10/2019.

Le match est donc maintenu à 15h00.

**21447559 : BAGNEUX COM / VIRY CHATILLON ES 2 du 03/11/2019 (R3/B)**

Demande de changement d'horaire et de terrain des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le 03 Novembre 2019 à 15h00, au Parc des Sports à BAGNEUX

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Commission.**

**21447694 : MARLY LE ROI US / EPINAY ACADEMIE du 03/11/2019 (R3/C)**

La Commission,

Après lecture du courriel de MARLY LE ROI US demandant le report de ce match et l'arrêté municipal de la Ville informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et en informer la Commission, **au plus tard le jeudi 31 octobre 2019 à 12h.**

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**CHAMPIONNAT U20****Elite 2/B****Match 21456555 C.AUBERVILLIERS 20 / RFC ARGENTEUIL 20 du 17/11/2019**

Demande de changement horaire d'AUBERVILLIERS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera à 12h30 stade André Karman à Aubervilliers.

Accord de la Commission.

**CHAMPIONNATS U17-U16-U14****Courriel de CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS - 536996**

La Commission prend connaissance des explications du club transmises le vendredi 25/10/2019 et constate que le club a paramétré les comptes des utilisateurs Footclubs pour l'utilisation de la Feuille de Match Informatique pour toutes les équipes ci-dessous :

- U17 Régional
- U16 R2
- U15 Régional
- U14 R1
- U14 R3

Vu les explications apportées, la Commission décide d'infliger un avertissement aux équipes U17 Rég., U16 R2, U14 R1 et U14 R3 de C.F.F.P..

Elle demande au club de bien vouloir veiller à être opérationnel dès la prochaine journée et l'informe qu'en cas de nouvelle absence d'utilisation de la F.M.I. pour un motif autre qu'un problème technique il sera fait application de l'article 44.4 du RSG de la LPIFF (étant rappelé que le 2<sup>ème</sup> niveau de sanction est une amende et que le 3<sup>ème</sup> niveau de sanction est la perte du match par pénalité).

**U18 - COUPE GAMBARELLA - CREDIT AGRICOLE -****3<sup>ème</sup> tour :****22108029 : MONTFERMEIL FC / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 27/10/2019**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie du résultat sur la feuille de match informatisée,

Entérine le score comme suit :

**MONTFERMEIL FC : 1 but – TAB : 2**

**AC BOULOGNE BILLANCOURT : 1 but – TAB : 3 ; l'A.C.B.B. est qualifiée pour la suite de la compétition.**

**Tirage au sort du 4<sup>ème</sup> Tour**

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Le tirage au sort des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

**Terrain indisponible le 10/11/2019**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 05 Novembre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.

**Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.**

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

**EPREUVE:**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire. L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé. En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Pour ces rencontres, il sera désigné un Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

<b>U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.</b> <b>3<sup>ème</sup> Tour</b>
---

**Les rencontres** auront lieu le **DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019** à **14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

**Le tirage au sort des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.**

**Exempts** : les 26 clubs qualifiés en Coupe Gambardella et FLEURY MEROGIS 2

**Terrain indisponible le 10/11/2019**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 05 Novembre 2019**. **En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

**Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.**

**Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.**

**Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**EPREUVE:**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire. L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé. En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Pour ces rencontres, il sera désigné un Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

<b>U18 - CHAMPIONNAT</b>
--------------------------

**21451672 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / RACING CF du 01/12/2019 (R1)**

RAPPEL

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 16 octobre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) matchs fermes à l'équipe U18 1 de JEUNESSE AUBERVILLIERS, à compter du 18 novembre 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 29 novembre 2019.**

Autres rencontres concernées :

21451682 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MEUDON AS du 19/01/2020

21451688 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MANTOIS 78 FC du 26/01/2020

Si des matches de coupes régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21452182 : CLAYES SOUS BOIS USM / MAUREPAS AS du 03/11/2019 (R3/B)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 03 Novembre 2019 à 13h00, sur le stade du Bout du Clos 2 à MAUREPAS.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21452182 : MAUREPAS AS / CLAYES SOUS BOIS USM du 03/11/2019

Retour – 21452248 : CLAYES SOUS BOIS USM / MAUREPAS AS du 29/03/2020

### **U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT**

#### **21453498 : AC BOULOGNE BILLANCOURT / SARCELLES A.A.S. du 20/10/2019 (Poule A)**

Courriel de l'AAS SARCELLES indiquant une erreur lors de la saisie du score sur la FMI.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie du résultat sur la feuille de match informatisée,

Entérine le score du match comme suit :

BOULOGNE BILLANCOURT AC : 1 but

SARCELLES AAS : 4 buts.

#### **21453501 : CRETEIL LUSITANOS US / MANTOIS 78 FC du 03/11/2019 (Poule A)**

Demande de changement d'horaire de CRETEIL LUSITANOS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 03 Novembre 2019 à 15h00, sur le stade Dominique Duvauchelle 4 à CRETEIL.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MANTOIS 78 FC parvenu dans les délais impartis.**

#### **21453632 : GOBELINS FC / DRANCY JA du 03/11/2019 (Poule B)**

Demande de décaler le match au 10/11/2019 de GOBELINS FC via FOOTCLUBS.

La Commission autorise le report de ce match au 10/11/2019 **sous réserve de l'accord de DRANCY JA, parvenu au plus tard jeudi 31 octobre 2019 à 12h00.**

### **U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. 8èmes de Finale**

#### **Tirage au sort des 8èmes de Finale.**

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019 à 14h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

Pour ces rencontres il sera désigné **un arbitre officiel**, à la charge du club recevant.

### **U16 - CHAMPIONNAT**

#### **21452708 : ENTENTE SANNOIS SG 2 / BONDY AS 1 du 03/11/2019 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire de l'ENTENTE SANNOIS SG via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 03 Novembre 2019 à 15h15, sur le stade A. Talar à SAINT GRATIEN.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BONDY AS, parvenu dans les délais impartis.**

#### **21453372 : BUSSY ST GEORGES FC / LES ULIS CO du 03/11/2019 (R3/D)**

Reprise du dossier,

La Commission,

Après réception de l'arrêté municipal de la Mairie de BUSSY ST GEORGES informant de la réouverture des installations les 2 et 3 novembre 2019.

**Cette rencontre est maintenue le jour et à l'horaire officiels.**

**CHAMPIONNAT U14****21453765 MEUDON AS 1 / PARIS FC 1 du 23/11/2019 R1/A**

Réception de l'attestation d'indisponibilité du terrain.

Ce match est reporté au samedi 30/11/2019.

**Feuilles de match manquantes – U14**

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après de 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

U14 R1 – Poule A - 21453753 TORCY PVM US 1 / PARIS FC 1 du 19/10/2019

U14 R1 – Poule B - 21453847 ARGENTEUIL RFC 1 / CHOISY LE ROI AS du 19/10/2019

**C.D.M. – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.****- 8èmes de Finale -****Tirage au sort des 8èmes de Finale.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

**En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.**

**IMPORTANT**

Nous vous informons qu'à compter de la saison 2019/2020, **il n'y aura plus de prolongations** dans la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé, immédiatement, à une séance de tirs au but pour départager les équipes.

**C.D.M. - CHAMPIONNAT****21448989 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ARGENTEUIL RFC du 15/09/2019 (R3/B)**

La Commission fixe la date de report de ce match au **10/11/2019**.

**21448891 : CHAMPAGNE 95 SFC / FRANCONVILLE FC du 24/11/2019(R3/A)**

Demande d'inversion de match de CHAMPAGNE 95 SFC via FOOTCLUBS, en raison d'un problème de planification de matchs sur le weekend.

La Commission,

vous rappelle qu'à défaut d'accord avec le club de FRANCONVILLE pour l'inversion, les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

**ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.****22108096 : PORCHEVILLE FC / COSMO TAVERNY du 27/10/2019 (16èmes de Finale)**

Courriel du 26/10/2019 de COSMO TAVERNY informant de son forfait tardif.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatisée,

Considérant la présence de l'équipe de PORCHEVILLE FC sur les installations et l'absence de l'équipe de COSMO TAVERNY à l'heure du coup d'envoi,

Par ces motifs,

**. enregistre le forfait non avisé de COSMO TAVERNY, l'équipe de PORCHEVILLE FC est qualifiée pour la suite de la compétition.**

**Tirage au sort des 8èmes de Finale.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

**En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.**

<b>ANCIENS - CHAMPIONNAT</b>
------------------------------

**21450744 : MERY MERIEL BESSANCOURT / PARISIS FC du 24/11/2019 (R3/A)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 Novembre 2019 à 9h30, sur le stade des Beauregards 2 à HERBLAY.

Les rencontres deviennent :

Aller – 21450744 : le 24/11/2019

Retour – 21450810 : MERY MERIEL BESSANCOURT / PARISIS FC le 26/04/2020